

seront élevées par rapport à ces normes, plus le coût sera lourd. Si la prestation correspond à l'écart de revenu, elle peut être suffisante, mais elle dissuaderait certains de travailler, ce qui fait que ce régime serait plus coûteux. Si la prestation est inférieure à l'écart de revenu, le régime serait moins coûteux que la façon de procéder susmentionnée, mais ce ne serait peut-être pas suffisant. Si les niveaux des prestations sont supérieurs aux normes de revenu minimales, les niveaux de soutien seront suffisants, ils inciteront une personne à travailler, car sa situation sera améliorée, mais ce régime serait peut-être beaucoup trop coûteux et le Canada serait incapable de le financer actuellement ou dans un avenir immédiat.

Enfin, un problème dont on discute souvent quand il est question de revenu annuel garanti est l'effet qu'aurait un tel programme sur l'encouragement au travail pour les bénéficiaires actuels ou éventuels. En ce qui concerne l'encouragement au travail, deux considérations sont possibles: premièrement, la garantie d'un revenu minimum et l'imposition du revenu quand il atteint un niveau élevé diminueraient-ils l'ardeur au travail des personnes en cause et, deuxièmement, si le revenu garanti est assez élevé, les familles et les particuliers se contenteraient-ils des montants qui leur reviennent au point de cesser de travailler en partie, pour une bonne part ou tout à fait?

Aux États-Unis et en Angleterre, on a effectué des études sur l'effet que produisent des impôts marginaux élevés sur l'encouragement au travail. On s'y est surtout intéressé aux personnes à revenu élevé. Bien que, d'après ces études, l'effet sur l'ardeur au travail dans ce secteur ne soit pas sensible, ces conclusions ne valent peut-être pas lorsqu'il s'agit des personnes à revenu modeste. Un rapport intérimaire sur une importante expérience tentée aux États-Unis, qui vient de nous parvenir, est des plus rassurants en ce qui concerne les groupes à faible revenu.

Au Canada, un certain nombre de facteurs contribuent à encourager l'ardeur au travail. Nous vivons effectivement dans une société orientée vers le travail où on attend que l'individu travaille et où son rang social est déterminé par son travail et le genre de son emploi. Il y aurait lieu de faire une étude plus approfondie, tant théorique que pratique, de l'effet des transferts de revenu sur l'ardeur au travail des économiquement faibles de la population.

L'expérience en cours dans l'État de New Jersey dont j'ai parlé auparavant vise une étude approfondie des effets d'un revenu garanti sur les incitations au travail. Il s'agit d'une étude prévue pour trois ans, comportant l'utilisation de la méthode de stabilisation du

revenu au moyen d'un impôt négatif sur le revenu, portant sur un groupe limité de familles du New Jersey. Elle est financée par l'«Office of Economic Opportunity» par le truchement de l'Institut pour les recherches sur la pauvreté de l'université du Wisconsin, et exécutée par la société Mathematica Incorporated de Princeton, dans le New Jersey.

On a utilisé comme échantillon 1200 familles à faible revenu, avec des chefs de famille en âge de travailler et choisies au hasard, dans trois régions métropolitaines du New Jersey. Le choix des chefs de famille a été fait de façon à fournir un groupe homogène en vue de réduire les problèmes de graphiques et d'analyse et d'éliminer certains types de chefs de famille dont les circonstances économiques et sociales sont telles qu'elles fausseraient fondamentalement l'étude.

Quatre cents de ces familles constituent le groupe témoin qui ne touche pas de paiements de revenu garanti mais à qui on verse une petite somme pour participer à des interviews tous les trois mois. Les autres 800 sont enrôlés dans un des divers programmes d'impôt sur le revenu négatif et ils reçoivent un chèque toutes les quinze semaines. Ils sont interviewés quatre fois l'an pendant ces trois ans et préparent toutes les quatre semaines une courte formule d'impôt rapportant leur revenu et le nombre de personnes dont se compose la famille. Le montant versé toutes les quinze semaines est déterminé d'après les interviews et les rapports et des données fournies par le programme.

Deux des problèmes fondamentaux soulevés par cette expérience ont été la composition de l'unité familiale admissible et l'idée qu'on se fait du revenu. D'après la conception des chercheurs, la définition devrait correspondre à peu près à celle qu'on utilise pour la famille et le revenu aux fins du recensement. L'unité admissible comprend le mari et la femme ainsi que tout enfant ou toute autre personne, parente ou non, qui vit avec le chef de famille et en reçoit plus de la moitié de ce dont elle a besoin pour vivre.

• (5.40 p.m.)

Cette définition s'inscrit quelque part entre les définitions, aux fins du recensement, de la «famille économique» et de la «famille aux fins du recensement». Pendant la durée de l'expérience, aucune addition à l'unité familiale n'est admise, à l'exception des enfants nouveau-nés ou d'enfants mineurs après une période d'attente initiale de six mois. Des règles déterminent aussi quelles personnes sont censées avoir quitté l'unité familiale.

Le concept du revenu est élargi: on tient compte de plus de facteurs qu'on ne le fait aux fins du fisc aux États-Unis; c'est aussi une mesure familiale en ceci qu'on tient